



Acte n°2023C03

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 6
Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amlha LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Bruno HENRY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Autorisation de signature de l'Avenant n°1 au contrat de relance et de transition écologique Dombes Saône Vallée (CRTE)

Vu le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire de Dombes Saône Vallée signé le 10/11/2021 entre la CCDSV et l'Etat (Madame la Préfète de l'Ain) ;

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources humaines et de la Mutualisation rappelle que les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire sur lequel ils portent.

Ces contrats, d'une durée de 6 ans, s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets immédiatement réalisables ayant un Impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires tout en répondant aux enjeux de transition écologique, de cohésion sociale et d'économie soutenable.
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

M. Stéphane BERTHOMIEU, rappelle que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée s'est engagée dans la démarche de contractualisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ce contrat décline des orientations stratégiques et des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation du territoire à moyen et long terme. Il est évolutif et pluriannuel et fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance. Il a été construit en lien avec les parties prenantes volontaires du territoire et a fait l'objet de nombreuses réunions des élus des communes qui ont souhaité s'associer à la démarche.

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources humaines et de la Mutualisation informe le conseil qu'en référence à l'article n°5 du CRTE, il est convenu que chaque année des mises au point du contrat interviennent pour caler à la réalité des projets de la CCDSV et des communes membres. Cette mise au point doit être actée par avenant.

Le comité de pilotage doit se réunir prochainement pour examiner ce projet d'avenant, ses annexes et le projet de convention financière 2023.

D'ores et déjà, en accord avec les services de l'Etat, il est possible de proposer au conseil communautaire d'autoriser le président à signer cet avenant n°1, signature qui pourra intervenir dès lors évidemment que le comité de pilotage aura donné un accord. Le cas échéant, si cet avenant devait être modifié à la demande du comité, il serait alors soumis de nouveau au conseil communautaire.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/02/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'Avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour le territoire Dombes Saône Vallée et ses pièces annexes joints à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant avec Madame la Préfète de l'Ain ou de son représentant, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants des projets de la CCDSV sont inscrits à la programmation pluriannuelle et seront inscrits dans les budgets respectifs en dépense et recette.

A Trévoux, le 02/02/2023

Le Secrétaire de séance
Bruno HENRY

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :



- 6 FEV. 2023

